

Délibération DEL-CC-2024-101

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (64)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (5)** : Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER,

**Absents (11)** : Philippe ROBIN, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 26-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Claire PAULIC

## ADMINISTRATION GENERALE

### Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : élection d'un membre titulaire

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1413-1 ;

**Vu** la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013149/0001 en date du 29 mai 2013, portant création de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2020-149 en date du 15/09/2020 portant création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et détermination de sa composition.

Le conseil communautaire élit en son sein les membres pour siéger à la commission consultative des services publics locaux.

Conformément à la délibération de création susvisée, la commission compte cinq élus communautaires.

Il s'agit sur demande du Président, de mettre fin aux fonctions de membre de la CCSPL de M. Philippe ROBIN et d'élire un nouveau membre.

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire est invité à désigner **Monsieur Bruno BODIN** conseiller communautaire élu à Bressuire, en qualité de délégué titulaire membre de la CCSPL.

A la demande du Président, et à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

A l'issue du vote le résultat suivant est obtenu (69 votants) :

**Monsieur M Bruno BODIN membre titulaire : 69 voix**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :**

- **Mettre fin aux fonctions de membre de délégué à la CCSPL de M. Philippe ROBIN ;**
- **Désigner Monsieur Bruno BODIN en qualité de délégué titulaire à la CCSPL en remplacement de M. ROBIN ;**
- **Mettre à jour en conséquence la composition du conseil d'administration ;**

CCSPL			
MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLÉANTS	
CHOUTEAU	Yves	REGNIER	Dominique
BUREAU	Pierre	BARREAU	Joël
COTILLON	Nicole		
MARY	François		
MAROLLEAU	Pierre-Yves		
BODIN	Bruno		

- **Adopter cette délibération ;**
- **Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

DEL-CC-2024-101

